



PAR COURRIEL

Repentigny, le 18 novembre 2019

**Objet : Demande d'accès concernant Lot 5 797 569 du cadastre du Québec à Mascouche.**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 1 novembre 2019, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Lettre du 4 juin 2014
2. Rapport d'inspection du 9 septembre 2013
3. Modification de Certificat d'autorisation du 22 août 2013
4. Inspection du 18 novembre 2014
5. Vérification 23 janvier 2014

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à [isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca)

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Original signé par :** Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Bureau régional des Laurentides  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de  
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 4 juin 2014

Benoît Dagenais, directeur général  
EnviroServices  
589, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 4R2

**Objet : Demande d'avis  
V/Réf. 487-013**

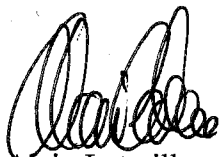
---

Monsieur,

Suite à votre correspondance reçue le 22 mai 2014 nous vous informons qu'au sens de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, un milieu humide est un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. La bande riveraine tel que définie par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables n'est pas un milieu humide. Il est possible cependant qu'une partie d'un milieu humide puisse parfois se retrouver à l'intérieur des limites d'une bande riveraine. À cet effet nous vous rappelons que la bande riveraine doit être mesurée à partir de la ligne des hautes eaux (LHE), ce qui ne semble pas être le cas sur la figure 2 jointe à votre demande d'avis. La zone à l'intérieur des limites de la LHE constitue alors le littoral.

Espérant que ces informations seront utiles n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au poste 233.

Recevez, Monsieur Dagenais, nos meilleures salutations.



Alain Latreille  
Coordonnateur à l'analyse

c.c. M. Paolo Mori

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-08-01	Heure d'arrivée : 11 h 30	Heure de départ : 12 h 30
Inspecteur : Francis Boulanger		Accompagné de : -

N° intervention : 300788636	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7430-14-01-11375-10	N° du rapport d'inspection : 401062056
N° demande : 200343928	Type de demande : Document officiel
<b>But de l'inspection :</b> Inspection de conformité concernant les travaux d'aménagements de rues et autres infrastructures d'un futur aménagement domiciliaire faisant l'objet d'une autorisation délivrée le 14 décembre 2012 et situés dans le prolongement de l'Avenue Bourque à Mascouche.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Terrain vacant pour projet domiciliaire	
Nom usuel du lieu : -	
N° du lieu : X2136624	Type de lieu : terrain sans usage précis
<b>Localisation du lieu inspecté :</b> Ancien cadastre : 051280-Saint-Henri-de-Mascouche, Paroisse de, No lot :P-355, P-356	
<b>Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :</b> 45,733055555600:-73,629444444400	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Monsieur Paolo Mori		2005, rue Louis-Hébert Terrebonne (Québec) J6X 2V3	Y2064037

<b>Conditions météo</b>
Nuageux et venteux, 22°C

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
-		

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

<b>Plainte</b>		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 42	Nombre de photos annexées au rapport : 12 (5 montées)
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Francis Boulanger avec un appareil photo de type Canon Powershot A550 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\boufr08	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les photos 1 et 2 qui sont un montage en panoramique de plusieurs photos afin de faciliter l'interprétation.	

<b>Grilles d'inspection annexées</b>	
Numéro	Titre

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		Copie des zones de conservation provenant des documents de l'autorisation
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Index des photos de l'inspection

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le 14 décembre 2012, M. Paolo Mori et la compagnie 154319 Canada Ltée ont obtenu un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet domiciliaire dans le prolongement de l'Avenue Bourque à Mascouche. Le projet prévu touchera à 2 milieux humides présents, mais certaines parties des terrains seront cédées à la ville de Mascouche dans le but de les conserver.

## 3. Description de l'inspection

Préalablement à l'inspection, j'ai entré des points de références sur mon appareil GPS (Garmin 072) afin de pouvoir localiser le contour des sites visés pour la conservation en circulant sur le site.

En arrivant sur les lieux, j'ai laissé mon véhicule à l'extrémité asphaltée de l'Avenue Bourque et j'ai réalisé l'inspection à pieds. De cet endroit, je remarque que les travaux de coupe et le traçage grossier des rues et des terrains avaient été réalisés et le milieu humide MH3 ainsi que la portion prévue du milieu humide MH1 avaient été remblayés pour faire place aux aménagements (photo pano1).

Par la suite, j'ai circulé sur le site en longeant la limite, entre les zones de conservation et les travaux, tout en vérifiant si l'autorisation était respectée et en prenant des notes et des photos.

En premier lieu, je me suis rendu à l'extrémité nord du site de développement qui est délimité par une des zones de conservation englobant les milieux humides MH2, MH3 et MH5. Une fois sur place, j'ai pris des photos de l'emplacement et j'ai constaté que les travaux n'avaient pas dépassé les limites prévues. Quelques rubans servant à délimiter la zone étaient toujours visibles sur des arbres (photos pano2).

Par la suite, j'ai continué mon inspection en marchant vers l'ouest jusqu'à la partie du milieu humide MH1 où un étang avait été conservé. Aux abords de l'étang, des rubans délimitant la bande de protection riveraine avaient été attachés aux arbres et étaient toujours visibles à certains endroits (photo 3). En longeant l'étang vers le sud, j'ai pu voir qu'il n'y avait aucune trace d'empiètement dans la bande de protection et que les travaux qui avaient été réalisés à proximité se limitaient à de l'empilement de terre, sable et bois déchiqueté (photos 4).

Une fois à l'extrémité sud de l'étang MH1, je me suis rendu du côté ouest de cette dernière où j'ai pris une photo, mais je n'ai observé aucune trace de travaux à proximité du site (photo 5).

Par la suite j'ai quitté les lieux.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau, j'ai vérifié les emplacements des points GPS prélevés durant l'inspection afin de m'assurer que ces derniers étaient en dehors de zones de conservation ce qui était le cas.

Également, le 22 août 2013, les demandeurs ont obtenu une modification du certificat d'autorisation leur permettant de réaliser la cession de terrains à la ville de Mascouche au plus tard le 30 novembre 2013.

Date de l'inspection : 2013-08-01

No de gestion documentaire : 7430-14-01-11375-10

**5. Conclusion**

Les travaux n'ont pas empiété dans les zones de conservation qui doivent être cédées à la ville de Mascouche.  
Aucune non-conformité n'a été observée.

**6. Recommandations**

Je recommande la fermeture du dossier.

Rédigé par : Francis Boulanger

Signature : *Francis Boulanger*

Date de rédaction : 2013-09-06

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Nadine Lagacé

Signature : *Nadine Lagacé*

Fonction : chef d'équipe

Date : *2013-09-09*

Commentaires :

Nom : **Projet Domiciliaire Avenue Bourque**

Municipalité : **Mascouche**

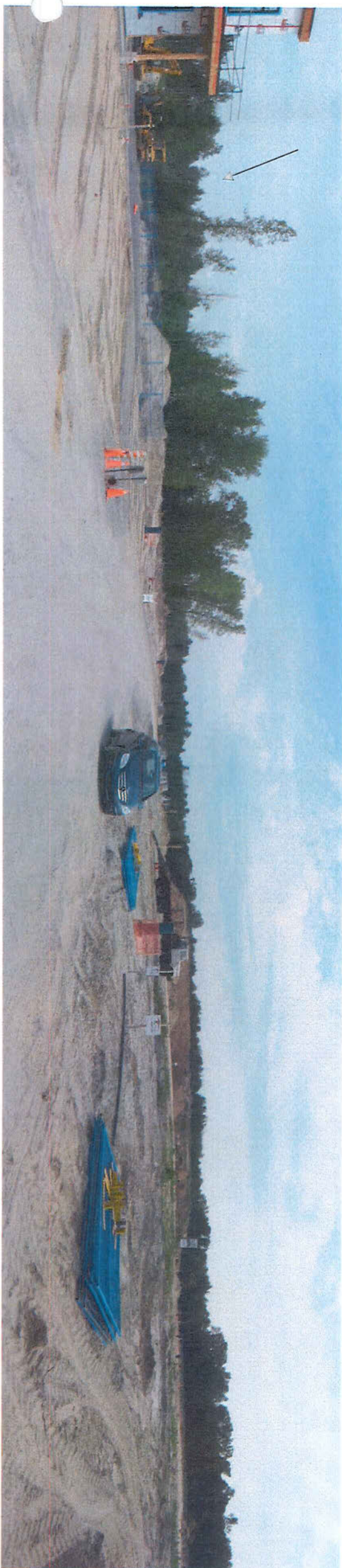
N/D : **7430-14-01-11375-10**

Date : **2013-08-01**

Photo # : **pano1**

Note : **Vue générale des travaux depuis l'extrémité asphaltée de l'Avenue Bourque. On remarque que les travaux de coupe sont terminés et que les aménagements des terrains et des rues se poursuivent. Sur la gauche, une flèche indique l'emplacement de l'extrémité sud de la zone de conservation de l'étang MHI.**

Référence photo : **Montage en panoramique des photos 2013-08-01 001.jpg à 2013-08-01 004.jpg**



Photographié par : **Francis Boulanger**

Nom : **Projet Domiciliaire Avenue Bourque**

Municipalité : **Mascouche**

N/D : **7430-14-01-11375-10**

Date : **2013-08-01**

Photo # : **pano2**

Note : **Vue générale du site depuis le pont GPS 080 situé au sud-est de la zone de conservation des milieux humides MH2, 3 et 5 dont la limite sud est visible à droite sur la photo.**  
À gauche et au centre, on aperçoit les travaux d'aménagement des terrains et des routes.

Référence photo : **Montage en panoramique des photos 2013-03-01 008.jpg à 2013-08-01 012.jpg**



Photographié par : **Francis Boulanger**

Nom : Projet Domiciliaire Avenue Bourque

Municipalité : Mascouche

Date : 2013-08-01

N/D : 7430-14-01-11375-10

Photo # : 3

Réf. Photo : 2013-08-01 037.jpg

Note : Vue générale de la limite entre la bande de protection riveraine et les travaux. Dans le cercle, on aperçoit un ruban attaché à un arbre pour indiquer la limite.

Emplacement W85.



Photo # : 4

Réf. Photo : 2013-08-01 017.jpg

Note : Vue générale de la limite est de la bande de protection riveraine de l'étang du milieu humide MH1 qui devait être conservé. On remarque la lisière d'arbres qui a été conservée près du milieu humide.

Emplacement W83.

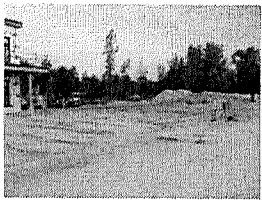
Photo # : 5

Réf. Photo : 2013-08-01 042.jpg

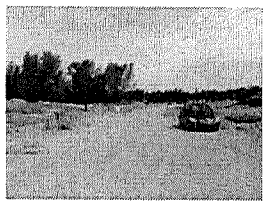
Note : Vue générale du côté ouest de l'étang du milieu humide MH1 qui devait être conservé. On remarque que le site n'a pas été touché par les travaux tel que prévu.







2013-08-01 001 (Large).jpg



2013-08-01 002 (Large).jpg



2013-08-01 003 (Large).jpg



2013-08-01 004 (Large).jpg



2013-08-01 005 (Large).jpg



2013-08-01 006 (Large).jpg



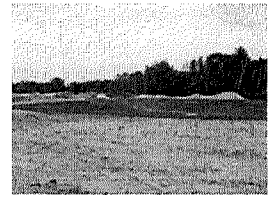
2013-08-01 007 (Large).jpg



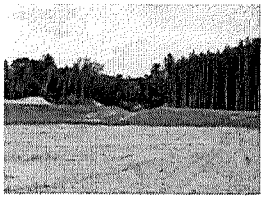
2013-08-01 008 (Large).jpg



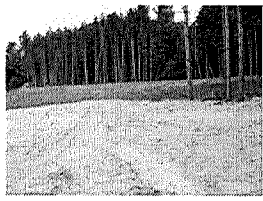
2013-08-01 009 (Large).jpg



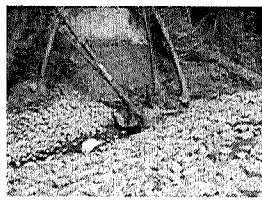
2013-08-01 010 (Large).jpg



2013-08-01 011 (Large).jpg



2013-08-01 012 (Large).jpg



2013-08-01 013 (Large).jpg



2013-08-01 014 (Large).jpg



2013-08-01 015 (Large).jpg



2013-08-01 016 (Large).jpg



2013-08-01 017 (Large).jpg



2013-08-01 018 (Large).jpg



2013-08-01 019 (Large).jpg



2013-08-01 020 (Large).jpg



2013-08-01 021 (Large).jpg



2013-08-01 022 (Large).jpg



2013-08-01 023 (Large).jpg



2013-08-01 024 (Large).jpg



2013-08-01 025 (Large).jpg



2013-08-01 026 (Large).jpg



2013-08-01 027 (Large).jpg



2013-08-01 028 (Large).jpg



2013-08-01 029 (Large).jpg



2013-08-01 030 (Large).jpg



2013-08-01 031 (Large).jpg



2013-08-01 032 (Large).jpg



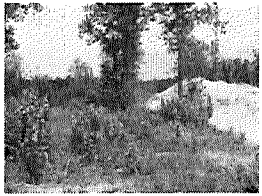
2013-08-01 033 (Large).jpg



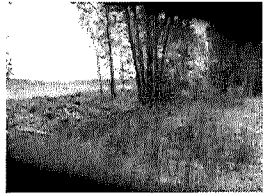
2013-08-01 034 (Large).jpg



2013-08-01 035 (Large).jpg



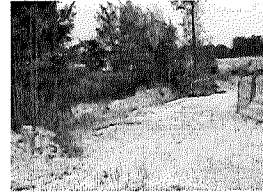
2013-08-01 036 (Large).jpg



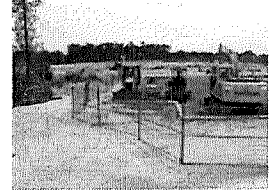
2013-08-01 037 (Large).jpg



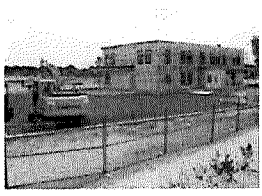
2013-08-01 038 (Large).jpg



2013-08-01 039 (Large).jpg



2013-08-01 040 (Large).jpg



2013-08-01 041 (Large).jpg



2013-08-01 042 (Large).jpg

Repentigny, le 22 août 2013

**MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

Monsieur Paolo Mori  
2005, Louis Hébert  
Terrebonne (Québec) J6X 2V2

154319 Canada Ltée  
6744, rue Jarry Est  
Saint-Léonard (Québec) H1P 1W4

N/Réf. : 7430-14-01-11375-10  
401021388

**Objet : Remblai de milieux humides**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 14 décembre 2012 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLQR, chapitre M-11.4), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Remblayer un marécage sur une superficie de 4,15 ha et un marais sur une superficie de 1,57 ha dans le cadre d'un projet de développement domiciliaire.

Les travaux sont réalisés sur une partie des lots 355, 356, 357, 389, 390, 391 et 392 de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, dans la municipalité de Mascouche, MRC Les Moulins.

À la suite de votre demande datée du 2 avril 2013, reçue le 3 avril 2013 et complétée le 26 juillet 2013, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Réaliser la cession des terrains liés à la compensation pour les pertes de milieux humides d'ici au 30 novembre 2013.

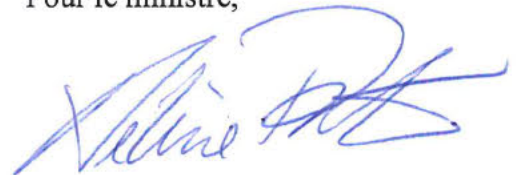
Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Demande de modification du certificat d'autorisation : document signé par art 53-54 [redacted] représentant mandaté, daté du 2 avril 2013 et reçu le 3 avril 2013, deux pages.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, cette modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/YB

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

c. c. M. Sylvain Chevrier, municipalité de Mascouche

analysé par: \_\_\_\_\_  
recommandé par: \_\_\_\_\_  
approuvé par: \_\_\_\_\_

**RAPPORT D'INSPECTION**  
**Centre de contrôle environnemental du Québec**

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
 Région : Lanaudière

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-10-28    Heure d'arrivée : 10 h 30    Heure de départ : 11 h 00  
 Inspecteur : Robert Livernoche    Accompagné de :

N° intervention : 300920106    Type d'intervention : Inspection  
 N° gestion documentaire : 7510-14-01-1043501    N° du rapport d'inspection : 401191869  
 N° demande : 200412652    Type de demande : Plainte à car. environnemental  
 But de l'inspection : I-PL / Mascouche / Terrain rue de la Terrasse  
 Présence de 500 à 1000 pneus hors d'usage

**Lieu inspecté**  
 Nom du lieu : Terrain vacant pour projet domiciliaire  
 Nom usuel du lieu :  
 N° du lieu : X2136624    Type de lieu : terrain sans usage précis  
 Localisation du lieu inspecté :  
 Ancien cadastre : 051280-Saint-Henri-de-Mascouche, Paroisse de, No lot :P-355, P-356  
 Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,733055555600:-73,629444444400

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
154319 Canada ltée	prop	6744, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1P 1W3	Y2064039

**Conditions météo**  
 Nuages, 6oC

**Personnes rencontrées**     SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Personne sur place		

**Mode d'identification**  
 But expliqué :     oui     non     s. o.  
 Mode d'identification :     verbale     preuve de statut  
 But expliqué à/identification faite auprès de :

**Plainte**     SO  
 Plaignant rencontré :     oui     non

**Photos numériques**  
 Nombre de photos prises sur le terrain : 8    Nombre de photos annexées au rapport : 6  
 Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Robert Livernoche avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
 Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\livro01\7510-14-01-1043501  
 Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la photo 2014-10-28 Pan.jpg qui est un montage de deux photos (002 et 003) assemblées à l'aide du logiciel PhotoStitch.

**Grilles d'inspection annexées**     SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan		Plan des lots selon Atlas SAGO
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	01	Atlas SAGO - Rôle d'évaluation foncière
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Rôle d'évaluation foncière - provenance: Ville de Mascouche et Atlas SAGO

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO  
Plainte pour une présence de 500 à 1000 pneus hors d'usage sur un terrain en développement résidentiel

**3 Description de l'inspection**  
À partir de la Montée Masson, sur la rue de l'Esplanade puis l'ave. Bourque, le site visé se trouve au bout de l'Ave Bourque où il y a un nouveau secteur résidentiel en construction. Les rues ne sont pas encore pavées mais sont délimitées par des bordures de béton et au coin Nord-Est des rues Bourque et de la nouvelle rue de la Terrasse, on voit un amoncellement de pneus hors d'usage (photo 008).  
En s'approchant, on remarque que les pneus sont tous posés en empilades appuyées ou en piles de 5. (photo pan)  
Je ne pourrais dire de quelle sorte de pneus il s'agit puisque très étroits. Plusieurs sont très dégradés d'un genre chauffés, mais pas brûlés. (photo 004)  
Puisqu'ils sont bien cordés, il est aisé de les compter. Je compte alors environ 400 pneus ( ± 10). L'approximation vient d'un petit tas de pneus qui sont coupés ou déchirés.  
Un coté de l'aire d'entreposage comporte du gravier créant ce qui semble une zone de déchargement. (photo 5)  
Je remarque aussi un petit tas de déchets domestiques (poubelle) déposés aux abords de l'aire (photo 007).  
Je note la localisation GPS du site : 18T 0606802-5065167

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO  
Le *Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage* s'appliquant aux entreposages de plus de 2000 pneus, ce règlement ne s'applique pas à ce dossier qui relève donc de la LQE, article 66.  
Je parle avec une inspectrice de la Ville de Mascouche (Catherine Grenier – 450 474-4133 #2520), le 12 novembre, qui me fournit le nom du responsable représentant du propriétaire du terrain qui procède au nettoyage du site dans son ensemble et qui aurait réuni à cet endroit tous les pneus récupérés un peu partout sur l'ensemble du site. Recyc-Québec procède actuellement (cette semaine) au vidage du site. Elle dit qu'il y en avait 288 la semaine passée (5 nov.)  
Je parle avec le responsable-représentant du propriétaire du terrain en développement, <sup>art 53-54</sup> [redacted]  
Le propriétaire est M. Paolo Mori. <sup>art 53-54</sup> [redacted] explique qu'il a été mandaté par le propriétaire pour nettoyer l'ensemble du site de ses déchets. Il s'agit d'une ancienne sablière de la compagnie Francon dans les années 70. Il y avait donc plusieurs pneus éparpillés partout sur le site depuis ces années. Il a donc accumulé les pneus trouvés au même endroit et communiqué avec Recyc-Québec qui doit passer justement cette semaine (le 13 novembre) avec la compagnie de transport Lyon. Il dit avoir compté 288 pneus et s'étonne de mon décompte de 400; mais il se peut que des constructeurs en trouvent lors d'excavations sur leur terrain. Il m'informera lorsque tous les pneus seront éliminés. Il s'occupera aussi des déchets domestiques déposés.

**5 Conclusion**  
Les pneus seront éliminés d'ici quelques jours et le dossier sera clos. Informer le plaignant.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  SO

**6 Recommandations**  
Ainsi, je recommande de fermer ce dossier et informer le plaignant.  
Rédigé par : Robert Livernoche  
Signature : \_\_\_\_\_ Date de signature : 2014-11-13

**7 Vérification du rapport d'inspection**  
Approuvé par : Sophie Daigneault Fonction : Chef d'équipe  
Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Commentaires :

**Boulangier, Francis**

---

**De:** art 23-24  
**Envoyé:** 22 janvier 2014 17:21  
**À:** Boulangier, Francis  
**Cc:** Bilodeau, Yannick  
**Objet:** RE: Cession par 154319 Canada ltée et Paolo Mori en faveur de la Ville de Mascouche- art 53-54  
art 53-54

Bonjour Monsieur Boulangier,

Vous trouverez ci-joint l'acte de cession intervenu entre 154319 Canada Ltée et Paolo Mori (cédant) et Ville de Mascouche(cessionnaire) le 27 novembre 2013, devant notaire Réal Lavoie et déposé au registre foncier sous le # 20 424 438.

Espérant le tout conforme.

Agréer l'expression de nos sentiments distingués.

art 53-54

art 23-24

---

**De :** Francis.Boulangier@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Francis.Boulangier@mddefp.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 22 janvier 2014 13:54  
**À :** art 23-24  
**Objet :** TR: Cession par 154319 Canada ltée et Paolo Mori en faveur de la Ville de Mascouche- art 53-54

Bonjour Monsieur art 53-54

êtes-vous en mesure de me dire ou en est le dossier de la cession dont il est question dans le courriel ci-joint.

Merci d'avance et bonne fin de journée.

*Francis Boulangier*  
*Inspecteur*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)  
Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)

2014-01-23